

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Délibération n°20200730_06

Nombre de conseillers communautaires:En exercice : **70**

Présents : 59

Pouvoirs : 5

Suppléants : 1

= **VOTANTS : 65**

- dont « pour » : 65

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Élection des représentants à CALITOM (syndicat départemental des déchets)

Le jeudi 30 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'ANAI.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – HENTRY Jimmy CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie – SOURY Christine – ROUMAGNE Magalie – BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

MUGNIER Pierre-Hermann représenté par sa suppléante SAGNE Annie

CAILLAUD Nadia pouvoir à GUYON Jean-Guy
 DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck
 LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à THURU Marie-Danièle
 ETIENNE Murielle pouvoir à LACROIX Aurélie
 CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

POTEL Maryse.

Absents non excusés : BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ JacquesSecrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Élection des représentants à CALITOM (syndicat départemental des déchets)

Vu les statuts de CALITOM;

Vu les résultats du scrutin;

Considérant que les statuts de CALITOM prévoient que :

Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du comité syndical de CALITOM est de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner les conseillers suivants pour représenter la communauté de communes Cœur de Charente au sein du comité syndical de CALITOM :

Délégués titulaires (5) :

CRINE Jean-Jacques, conseiller communautaire de Lichères
LAVERGNE Didier, conseiller communautaire d'Oradour
AGUESSEAU Norbert, conseiller communautaire de Cellettes
LACROIX Aurélie, conseillère communautaire de Val-de-Bonniece
BARREAUX Bernadette, conseillère municipale de Montignac-Charente

Délégués suppléants (5) :

CHARRIAUD Sébastien, conseiller communautaire de St Front
VERGNAUD David, conseiller communautaire de Tourriers
ROUMAGNE Magalie, conseillère communautaire de Vars
BAUDRILLARD Agnès, conseillère municipale de Charmé
COMBAUD Renaud, conseiller communautaire d'Aigre.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité désigne :

- **Les représentants précités auprès de CALITOM.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

